



# [ conseil municipal #39 ]

Jeudi 09 novembre 2006

« Tout Anglet sur le Net, mois après mois »

PRESENTS : M. VILLENAVE, Maire, Président,

Mme de MENDITTE, MM. MORTALENA, VEUNAC, CHASSERIAUD, Mmes BOURRICAUD, OUSTALET, MM. ITHURBIDE, PONCINI, OLIVE, Adjoint

M. CAMBLONG, Mme POUEYLAUD, MM. DUFAU, MILLET-BARBE, Mmes DARRASSE, CANTO, BAULON, TURCAT, M. MENDIBOURE, Mme DEQUEKER, M. BLEUZE, Mme LASSERRE-DAVID, MM. SUZANNE, CAUSSIEU, LAGARESTE, DAUBAGNA, ESPILONDO, Mme BORDA, M. MONDORGE, Mme MAURY, M. LAMOURE, Conseillers Municipaux

EXCUSES :

Mme POUEYLAUD qui a donné procuration à Mme TURCAT (*présente à compter de la question n° 6*)

M. LAMASSOURE qui a donné procuration à M. VILLENAVE, Maire

Mme LAMOTHE qui a donné procuration à M. ITHURBIDE

Mme TAUZIAT-PAULERENA qui a donné procuration à M. CHASSERIAUD

M. BOURGUIGNON qui a donné procuration à M. BLEUZE

M. PAUL-DEJEAN qui a donné procuration à Mme BORDA

Mme JARRAUD-VERGNOLLE qui a donné procuration à M. LAGARESTE

M. BLANC qui a donné procuration à M. ESPILONDO

ABSENT : M. DACOSTA

SECRETAIRE DE SEANCE : M. BLEUZE

---oOo---

## 1 - INSTALLATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL

(Rapporteur : M. VILLENAVE, Maire)

Suite à la démission de M. Bernard GIMENEZ, M. Georges CAUSSIEU est officiellement installé au sein du Conseil Municipal.

## 2 - TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL

(Rapporteur : M. VILLENAVE, Maire)

Après l'installation de M. Georges CAUSSIEU, Conseiller Municipal, l'ordre du tableau du Conseil Municipal est le suivant :

### MAIRE :

M. VILLENAVE Robert

### ADJOINTS :

1 <sup>er</sup> Adjoint -	Mme	de MENDITTE	Maylis
2 <sup>e</sup> Adjoint -	M.	MORTALENA	Jean-Baptiste
3 <sup>e</sup> Adjoint -	M.	VEUNAC	Jacques
4 <sup>e</sup> Adjoint -	M.	CHASSERIAUD	Patrick
5 <sup>e</sup> Adjoint -	Mme	BOURRICAUD	Micheline
6 <sup>e</sup> Adjoint -	Mme	OUSTALET	Caroline
7 <sup>e</sup> Adjoint -	M.	ITHURBIDE	Michel
8 <sup>e</sup> Adjoint -	M.	PONCINI	Henri
9 <sup>e</sup> Adjoint -	M.	OLIVE	Claude

**CONSEILLERS MUNICIPAUX :**

M.	CAMBLONG	Ramuntxo
Mme	POUEYLAUD	Françoise
M.	LAMASSOURE	Alain
M.	DUFAU	Daniel
M.	MILLET-BARBE	Lucius
Mme	DARRASSE	Nicole
Mme	CANTO	Marie-Hélène
Mme	LAMOTHE	Monique
Mme	BAULON	Christine
Mme	TURCAT	Joëlle
M.	MENDIBOURE	Michel
Mme	DEQUEKER	Valérie
Mme	TAUZAT-PAULERENA	Nathalie
M.	BOURGUIGNON	Christophe
M.	BLEUZE	Anthony
Mme	LASSERRE-DAVID	Florence
M.	DACOSTA	Franck
M.	SUZANNE	Henri
M.	CAUSSIEU	Georges
M.	LAGARESTE	Robert
M.	PAUL-DEJEAN	Jean-Claude
M.	DAUBAGNA	Georges
M.	ESPILONDO	Jean
Mme	JARRAUD-VERGNOLLE	Annie
Mme	BORDA	Anne-Marie
M.	BLANC	Lionel
M.	MONDORGE	Guy
Mme	MAURY	Maritxu
M.	LAMOURE	Jean-Claude

**3 – COMMISSIONS MUNICIPALES - MODIFICATION**

(Rapporteur : M. VILLENAVE, Maire)

Monsieur George CAUSSIEU, Conseiller Municipal, participera aux commissions suivantes :

- Environnement
- Travaux
- Aménagement/Développement Urbain
- Culture.

**ADOpte A L'UNANIMITE****4 – ASSOCIATION D'AIDE FAMILIALE ET SOCIALE - DESIGNATION DES REPRESENTANTS**

(Rapporteur : Mme OUSTALET)

Les statuts de l'Association d'Aide Familiale et Sociale, modifiés lors de son assemblée générale du 18 octobre 2006, portent le nombre de représentants à trois conseillers municipaux. Outre Mme Caroline OUSTALET, désignée le 28 juin 2001, deux conseillers municipaux supplémentaires sont désignés comme représentants. Il s'agit de MM. ITHURBIDE et LAGARESTE.

**ADOpte A L'UNANIMITE****5 – ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2007**

(Rapporteur : M. VILLENAVE, Maire)

Les dépenses de fonctionnement :

Celles-ci devraient évoluer de façon mesurée. La progression des charges générales sera limitée à 4,40 %, la masse salariale évoluant de 5 % par rapport au résultat prévisionnel 2006. Augmentation prévisionnelle de la charge des intérêts de la dette (liée aux investissements 2006 et 2007), mais le niveau de l'encours et le niveau de l'annuité demeurent bien maîtrisés.

Les ressources de fonctionnement :

Evolution globale de la fiscalité directe et indirecte autour de 6 %. Evolution de la D.G.F. et des participations autour de 1 %. Evolution du produit des services et du domaine : autour de 5,70 %. L'autofinancement dégagé permettra d'autofinancer largement les investissements 2007.

Les dépenses d'investissement :

Poursuite des investissements lourds, notamment dans le cadre du Plan Pluriannuel d'Investissement de la C.A.B.A.B. (Restructuration du front de mer à la Chambre d'Amour, salle des Congrès de la Chambre d'Amour, aménagement de l'Avenue de la Chambre d'Amour, aire de roue de la Barre, carrefour de Laroche foucauld), tout en maintenant un même encours de dette sur le long terme.

**6 - SALLE DES CONGRES DE LA CHAMBRE D'AMOUR - CONVENTION FINANCIERE ENTRE LA VILLE D'ANGLET ET LA C.A.B.A.B.**

(Rapporteur : M. VEUNAC)

M. le Maire est autorisé à signer avec M. le Président de la CABAB une convention fixant les modalités de paiement d'une aide financière CABAB de 1 000 000 € au profit de la Ville d'ANGLET pour la réalisation du projet d'aménagement du bâtiment de la Chambre d'Amour en salle d'animations et des congrès.

**VOTE :**

. 29 POUR

. 9 CONTRE :

MM. LAGARESTE - PAUL-DEJEAN - DAUBAGNA - ESPILONDO - Mmes JARRAUD-VERGNOLLE - BORDA -  
MM. BLANC - MONDORGE - Mme MAURY

**ADOPTE**

**7 - EQUIPEMENT CULTUREL D'ANGLET - CONVENTION FINANCIERE ENTRE LA VILLE D'ANGLET ET LA C.A.B.A.B.**

(Rapporteur : M. MORTALENA)

M. le Maire est autorisé à signer avec M. le Président de la CABAB une convention fixant les modalités de paiement d'une aide financière CABAB de 4 372 000 € au profit de la Ville d'ANGLET pour la réalisation d'un équipement culturel.

**VOTE :**

. 28 POUR

. 10 CONTRE :

MM. LAGARESTE - PAUL-DEJEAN - DAUBAGNA - ESPILONDO - Mmes JARRAUD-VERGNOLLE - BORDA -  
MM. BLANC - MONDORGE - Mme MAURY - M. LAMOURE

**ADOPTE**

**8 - DECISIONS BUDGETAIRES MODIFICATIVES**

(Rapporteur : M. ITHURBIDE)

Il s'agit de modifications qui ne modifient pas l'équilibre global du budget, mais qui consistent en des transferts purement comptables de crédit pour permettre leur bonne affectation.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**9 – CRECHE PITCHOUNS CROIX ROUGE - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE**

(Rapporteur : Mme OUSTALET)

Compte tenu d'un résultat déficitaire de l'exercice 2005 de la Crèche Pitchouns Croix Rouge, il est décidé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 41 963 € à l'Association Croix Rouge Française.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**10 – CRECHE « L'ARCHE DE NOÉ » - FIXATION DU TARIF DE PARTICIPATION.**

(Rapporteur : Mme de MENDITTE)

Afin de permettre à la Crèche « L'Arche de Noé » de réaliser un équilibre budgétaire, il est décidé de porter la participation horaire pour les enfants handicapés à 2,22 €, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2006.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**11 - UTILISATION DES INSTALLATIONS CULTURELLES DES ECURIES DE BAROJA - FIXATION DE TARIFS**

(Rapporteur : M. MORTALENA)

Pour l'utilisation des salles des Ecuries de Baroja, la carte d'adhérent pour chaque utilisateur est fixée à 5 € et le tarif horaire d'occupation à 15 €.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**12 – ASSOCIATION D'AIDE FAMILIALE ET SOCIALE - CONVENTION - AVENANT.**

(Rapporteur : Mme OUSTALET)

Compte tenu de la demande de garde importante sur Anglet, il est décidé d'autoriser la signature d'un avenant pour 29 500 heures de garde complémentaire.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**13 – PLAGES DES SABLES D'OR ET DE MARINELLA - REHABILITATION DE BATIMENTS DE SERVICES**

(Rapporteur : M. OLIVE)

Dans le cadre du projet de restructuration et mise aux normes des bâtiments de services des plages de la Marinella et des Sables d'Or, approuvés par l'Architecte des Bâtiments de France, Monsieur le Maire est autorisé à signer :

- les marchés pour les lots non traités en régie municipale.
- Déposer toute demande d'autorisation d'urbanisme pour ces aménagements.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**14 – REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LES OPERATEURS DE TELECOMMUNICATION**  
(Rapporteur : M. PONCINI)

Conformément au décret n° 2005 – 1676 du 27 septembre 2005, la Ville adopte à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006 de nouvelles redevances d'occupation du domaine public pour les opérateurs de télécommunication, à savoir :

- utilisation du sol et sous-sol par des fourreaux contenant ou non des câbles et par des câbles en pleine terre : 30 € / km.
- Ensemble de câbles aériens entre deux supports : 40 € / km.
- Installation autre que les stations radioélectriques (armoires, cabine téléphonique) : 20 €/m<sup>2</sup> au sol.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**15 – AMENAGEMENT D'UNE PISTE CYCLABLE PROMENADE DE LA BARRE (ENTRE LE CLUB HIPPIQUE ET LA PLACE LECLERC)**

(Rapporteur : M. VEUNAC)

L'avant projet d'aménagement d'une piste cyclable entre le Club Hippique et la Place du Général Leclerc est adopté (coût estimé du projet : 682 149,97 € TTC) et M. le Maire autorisé à signer le marché avec les entreprises mieux disantes.

**VOTE :**

. 28 POUR

. 10 CONTRE :

MM. LAGARESTE - PAUL-DEJEAN - DAUBAGNA - ESPILONDO - Mmes JARRAUD-VERGNOLLE - BORDA -

MM. BLANC - MONDORGE - Mme MAURY - M. LAMOURE

**ADOpte**

**16 – TRAVAUX DE DEVIATION ET DE BUSAGE PARTIEL DU RUISSEAU DE MAHARIN - AVIS SUR LE DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE**

(Rapporteur : M. VEUNAC)

Un avis favorable est donné sur le dossier d'analyse et d'impact établi par le cabinet INGEAU, les aménagements projetés (déviation du ruisseau de Maharin sur 70 ml et pose d'une buse sur 120 ml) étant de faible impact sur le milieu et ne présentant pas d'incompatibilité avec le SDAGE.

**VOTE :**

. 29 POUR

. 9 REFUS DE VOTE :

MM. LAGARESTE - PAUL-DEJEAN - DAUBAGNA - ESPILONDO - Mmes JARRAUD-VERGNOLLE - BORDA -

MM. BLANC - MONDORGE - Mme MAURY

**ADOpte**

**17 – TRANSFERT A LA COMMUNE DE LA VOIRIE DEPARTEMENTALE - CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT**

(Rapporteur : M. VEUNAC)

M. le Maire est autorisé à signer la convention de transfert à la Commune de la Voirie départementale (30 km environ) pour prendre effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007. En contrepartie de cette nouvelle compétence transférée, une dotation de 1 745 000 € sera versée par le Département pendant 5 années à raison de 350 000 € par an.

**VOTE :**

. 29 POUR

. 9 CONTRE :

MM. LAGARESTE - PAUL-DEJEAN - DAUBAGNA - ESPILONDO - Mmes JARRAUD-VERGNOLLE - BORDA -

MM. BLANC - MONDORGE - Mme MAURY

**ADOPTE****18 – CONSTRUCTION D'UN MUR DE SOUTÈNEMENT ALLEE DE CANTAU**

(Rapporteur : Mme BOURRICAUD)

Dans le cadre de la seconde tranche d'aménagement de l'Allée de Cantau, il est nécessaire de procéder à un alignement et de réaliser un mur de soutènement (coût estimé à 170 000 € TTC). Monsieur le Maire est autorisé à lancer la consultation correspondante sous forme de procédure adaptée et à signer le marché avec l'entreprise retenue par la Commission d'Appel d'Offres.

**ADOPTE A L'UNANIMITE****19 – REQUALIFICATION DE L'AVENUE DE L'ADOUR - TRANCHE FERME**

(Rapporteur : M. CHASSERIAUD)

Monsieur le Maire est autorisé à signer avec le groupement d'entreprise DUBOS/ APPIA un avenant de 69 605,84 € HT (soit une augmentation de 5,67 %) portant sur des travaux supplémentaires (béton bitumeux, démolition de murs d'enceinte, mobilier urbain...).

**VOTE :**

. 29 POUR

. 9 ABSTENTIONS :

MM. LAGARESTE - PAUL-DEJEAN - DAUBAGNA - ESPILONDO - Mmes JARRAUD-VERGNOLLE - BORDA -

MM. BLANC - MONDORGE - Mme MAURY

**ADOPTE****20 – EQUIPEMENT CULTUREL - MAITRISE D'ŒUVRE - AVENANT**

(Rapporteur : M. MORTALENA)

Monsieur le Maire est autorisé à signer avec l'équipe de maîtrise d'œuvre un avenant portant sur une augmentation de 5,5% du marché initial, liée à des travaux complémentaires (création d'un logement de service et d'une loge supplémentaire, extension de locaux techniques, modification de voirie...).

**VOTE :**

. 28 POUR

. 10 CONTRE :

MM. LAGARESTE - PAUL-DEJEAN - DAUBAGNA - ESPILONDO - Mmes JARRAUD-VERGNOLLE - BORDA -

MM. BLANC - MONDORGE - Mme MAURY - M. LAMOURE

**ADOPTE**

**21 - RESSOURCES HUMAINES - RECENSEMENT**

(Rapporteur : M. MILLET-BARBE)

La Ville recrute 9 agents recenseurs qui seront chargés d'effectuer la campagne de recensement 2007 sous le contrôle de l'INSEE.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**22- PRET DE L'EXPOSITION « DE GAULLE PAR JACQUES FAIZANT »**

(Rapporteur : M. CAUSSIEU)

Il est décidé de prêter à titre gracieux l'exposition Jacques Faizant à la Communauté de Communes du Seignanx qui organise en novembre 2006 une manifestation « Un temps pour lire » sur le thème de l'illustration de presse.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

ANGLET, le 10 NOVEMBRE 2006.

Le Maire,